

01/04/ 2019
Compte rendu
Du comité syndical



PAYS
LANDES NATURE
CÔTE D'ARGENT



Ordre du jour

PRESENTATION de l'initiative « Circuit Courts » par l'association de la SMALAH

RESSOURCE HUMAINES

POINT INFORMATION

1. NOMAD
2. LEADER

VOTE DU CA 2018, du CG 2018 et Affectation des résultats

VOTE DU BUDGET 2019

1. Présentation des actions
2. Proposition du budget Primitif 2019 - SECTION FONCTIONNEMENT
3. Proposition du budget Primitif 2019 - SECTION INVESTISEMENT
4. Vote du budget et validation des cotisations

PRESENCE

Le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à Mairie de Mimizan sous la présidence de Madame Hélène LARREZET.

Nombre de délégués en exercice : 19

Nombre de délégués titulaires présents : 12 Nombre de délégués suppléants présents : 7

Nombre de délégués représentés : 0 **Nombre de votants : 16**

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	DORVILLE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Denis	PAUILLAC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Albert	TONNEAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Joseph	DESBIEYS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Philippe	MOUHEL	Communauté de communes Cote Landes Nature
Madame	Marie-Josée	CAUSSEQUE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Pierre	LAPEYRE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	GUILLEMIN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Bernard	LESCARRET	Communauté de communes de Mimizan

Monsieur	Arnaud	BOURDENX	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan

Etaient excusés :

Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Delphine	BERTIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilbert	BROUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laëtitia	CANTAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Raphaëlle	MIREMONT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laure	NAYACH	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Christine	BLEVEC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	François	GIL	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Amandine	LAMARQUE-LOUIS	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Valérie	DARDERES-GORRY	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Michaël	CHAUVIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	LESBATS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Dominique	LARTIGAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Bertrand	PUYO	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Robert	CAMGUILHEM	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	SLOTOWSKI	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marie-Françoise	DELEST	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Elisabeth	ETCHEVERRIA	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	RINGEVAL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Didier	TROUVE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	GOURDON	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michelle	LARTIGAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	CORBEAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent peut valablement délibérer.

PRESENTATION de l'initiative « Circuit Courts » par l'association de la SMALAH

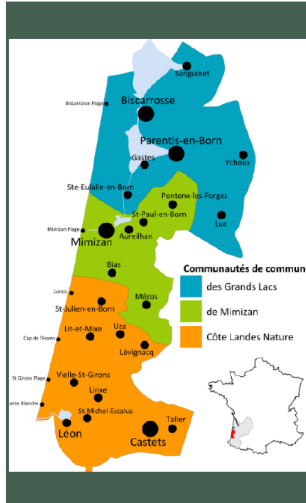
Hélène LARREZET accueille M. Alban PERENNES, salarié de la SMALAH. Il vient présenter l'initiative lancé par l'association de la SMALAH sur les circuits courts. Pour rappel, le comité syndical avait validé un courrier de soutien à cette initiative.

PRÉPARATION DE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT)

LA SMALAH

Comité Syndical Pays LNCA – 1^{er} avril 2019

Contact : Alban Pérennés – alban@la-smalah.fr



LE CADRE NATIONAL – LOI D'AVENIR 2014

Prévus dans la loi d'avenir*, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) s'appuient sur un diagnostic partagé

- faisant un état des lieux de la **production agricole et alimentaire** locale, du **besoin alimentaire** du bassin de vie et
- identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à **l'initiative des acteurs d'un territoire**, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales.



Économique



Environnementale



Sociale

* La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39)

CADRE NATIONAL – LOI EGALIM 2018

La loi EGAlim prévoit, d'ici 2022, pour la restauration collective :

- ✓ minimum de 50% de produits agricoles durables et/ou sous signe officiel de qualité (décret en attente)
- ✓ dont 20% de produits bio



CHRONOLOGIE DU PROJET



2017

Diagnostic territorial Pays LNCA



2018

Préparation PAT
Appel à projets PRALIM
Convention DRAAF /Région N.-A.







2019

PAT
Appel à projet PNA
Référencement RnPAT

LA SMALAH – SAINT JULIEN EN BORN

Association citoyenne de développement territorial

Porter ou accompagner les initiatives locales, qu'elles soient économiques, culturelles, sociales, etc.

-  Un café associatif
-  Un hangar de coworking
-  Un atelier de fabrication
-  Un collectif engagé !



"LA VIE LOCALE N'A PAS DE SAISON"

RETOUR SUR LA FICHE D'ACTION PRALIM

Objectifs du projet

Animer la création et la coordination d'un collectif d'acteurs locaux issus des filières agricoles, agroalimentaires et d'autres structures intervenant dans le champ de l'alimentation (sensibilisation, prévention, soin, santé, récupération, etc.), dans le but de lancer, sur ce territoire, un PAT.

Public cible, bénéficiaires et nombre

- **Chaque acteur** du collectif : mise en relation avec les autres, identification des ressources et besoins dans la perspective de complémentarité et synergie réseau
- **Le réseau** : création, structuration et efficacité opérationnelle
- **Les élus et les collectivités** : rencontre, présentation du projet et sensibilisation aux enjeux et opportunités

PLAN D'ACTION

1. **Renforcement et développement des acteurs du territoire**
 - Finaliser le diagnostic territorial, notamment la partie offre
 - Accompagner individuellement les acteurs
2. **Structuration d'un réseau efficace pour rendre accessible aux bénéficiaires finaux les produits et services locaux**
 - Organiser une filière du champ à l'assiette : compétences, outils de production, canaux et logistique de distribution; commercialisation...
 - Articuler les actions des différents acteurs
3. **Sensibilisation des consommateurs aux enjeux de l'agro-alimentaire (production et transformation), de la nutrition (santé alimentaire) et de la diététique (pratiques alimentaires).**
 - Mettre en place des actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires en particulier
 - Déployer un plan de communication auprès des touristes
4. **Analyse et évaluation la démarche.**
 - Mettre en place des partenariats avec des organismes de recherche
 - Coordonner et faciliter les travaux de recherche puis assurer leur diffusion



La Maison Patou / La Pelle à Projets : conserverie coopérative



La Société Agribel



La Cagette de Saint Ju

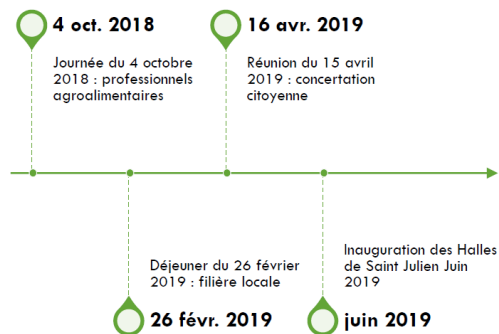


Mon village, espace de biodiversité

Exemples choisis, liste non exhaustive

AXE 1 LES ACTEURS

AXE 2 LE RÉSEAU



Exemples choisis, liste non exhaustive



Exemples choisis, liste non exhaustive

AXE 3 SENSIBILISATION

AXE 4 ANALYSE ET ÉVALUATION

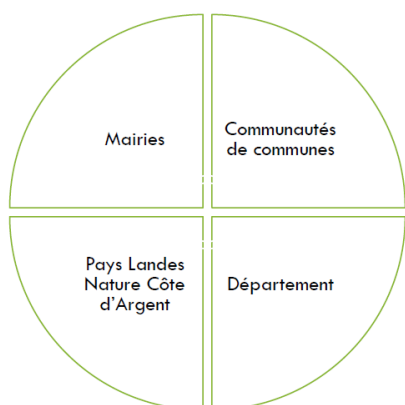


Partenariat avec
Bordeaux Sciences Agro



Partenariat avec le
BASIC et Terre de Liens

Exemples choisis, liste non exhaustive



AXE 5 LES ÉLUS ET LES COLLECTIVITÉS

BUDGET 2018/2019

Dépenses		Recette	
Coordination	9 500	Subvention DRAAF Pralim	20 000
Accompagnement	4 500	Autofinancement	5 000
Actions grand public	4 500		
Diagnostic, études	4 500		
Divers	2 000		
Total	25 000€	Total	25 000€

BUDGET 2019/2020 (PRÉVISIONNEL À TITRE INDICATIF)

Poste	Montant (€)
Coordination	65 000
Accompagnement	30 000
Sensibilisation	20 000
Communication	15 000
Actions grand public, événements, réception	10 000
Fournitures et matériaux	20 000
Total	160 000

QUESTIONNEMENTS



Territoire ?



Portage ?



Complémentarités ?

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter M. Alban PERENNES à l'adresse mail suivante : alban@la-smalah.fr.

RESSOURCE HUMAINES

La Présidente fait un point sur les ressources humaines du PETR LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT :

- L'actuel gestionnaire du programme LEADER a décidé de rompre son contrat, elle a donc quitté ses fonctions à ce jour.
- Le contrat à durée déterminée de 3 ans du directeur de la structure arrive à son terme au 31 août 2019. Le poste sera donc ouvert sur emploi-territorial afin d'ouvrir à la concurrence. Le directeur actuel souhaite candidater pour un renouvellement.
- Le poste de responsable NOMAD sera ouvert à la concurrence car l'actuel chargée de mission a pris la décision de ne pas revenir de son congé maternité.

Afin d'uniformiser les contrats il est obligatoire de délibérer sur les futurs contrats :

Création de poste chargé de mission NOMAD

Madame la Présidente rappelle que le comité syndical réuni le 23 octobre 2008 a décidé de créer un emploi à temps complet au grade d'attaché, catégorie hiérarchique A pour le poste de responsable de la plateforme NOMAD'. Aujourd'hui, la personne recrutée a démissionné de ces fonctions et il faut donc recruter une nouvelle personne. Il est indispensable pour la structure de renouveler ce poste.

Ses principales missions seront :

- Coordonner les forums de l'emploi saisonnier
- Améliorer l'accueil des entreprises et des demandeurs d'emploi
- Accompagner les saisonniers à devenir ambassadeur du territoire
- Coordonner les actions liées à l'emploi saisonnier (lien saison hiver, agri-agro...)
- Travail en réseau avec les maisons des saisonniers régionales et nationales
- Veille sur les projets et les lois liés aux saisonniers
- Poursuivre le travail sur les logements
- Mettre en place des solutions d'hébergement
- Coordonner les Lieux d'accueil. Visite sur le terrain.
- Renforcer le lien entreprises / saisonniers
- Diriger deux collaborateurs pour l'animation des Lieux d'Accueil.
 - o définir leurs activités au quotidien
 - o coordonner leurs activités
 - o assurer le lien logistique et RH auprès d'eux
- Bilan des actions.
- Demande de subventions en lien avec la direction.
- Préparer le programme 2019

Sur proposition de Mme la Présidente, le comité syndical décide à l'unanimité :

- DE CREER un poste à temps complet de responsable de la structure Nomad'
- D'AUTORISER la Présidente à signer tout document afférent au recrutement (contrat de travail, avenant, etc.)
- DE LE REMUNERER par référence à la grille d'attaché

- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif du pays

Création de poste d'assistant gestionnaire LEADER

Madame la Présidente rappelle que le comité syndical réuni le 13 mai 2017 a décidé de créer un emploi à temps complet de rédacteur, catégorie hiérarchique B pour la gestion du programme LEADER à 50% et le secrétariat du Pays à 50% pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020.

Aujourd'hui, la personne recrutée a démissionné de ces fonctions et il faut donc recruter une nouvelle personne. Il est indispensable pour la structure de renouveler ce poste.

Ses principales missions seront :

1. Assurer la gestion financière et comptable du PETR LNCA :

- Collecter et vérifier les pièces comptables courantes
- Tenue et suivi des tableaux de bord d'activité en lien avec la direction
- Co-élaboration du budget de la structure avec la direction du Pays
- Elaboration des budgets prévisionnels et plan de financement pour les demandes de subventions avec la direction
- Suivi financier et administratif des demandes de subventions avec la direction

2. Assurer également le secrétariat du PETR LNCA :

- Accueil téléphonique et physique
- Faciliter la gestion de la structure
- Classement et organisation, suivi des bases de données
- Aide à la préparation des réunions avec les différents chargés de mission

3. Assurer la gestion et le suivi administratif du programme européen LEADER en lien avec la chargée de mission du programme :

- Aide à la constitution des dossiers de demande de subvention LEADER (dont l'élaboration du plan de financement, aide à la rédaction, vérification de la complétude du dossier)
- Suivi de l'avancée des projets et de la remontée des pièces nécessaires au paiement
- Suivi et gestion administrative et financière du programme
- Saisie des données sur le logiciel OSIRIS et mise à jour des tableaux de bord.
- Participation aux comités de programmation, réunions LEADER et comités syndicaux du PETR.
- Participation aux réunions de réseaux LEADER en fonction des sujets à l'ordre du jour.

Sur proposition de Mme la Présidente, **le comité syndical décide à l'unanimité :**

- DE CREER un poste à temps complet d'assistant collaborateur
- D'AUTORISER la Présidente à signer tout document afférent au recrutement (contrat de travail, avenant, etc.)
- DE LE REMUNERER par référence à la grille de rédacteur
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif du pays

Ouverture de poste de direction - CDD 3 ans

Madame la présidente que le contrat de l'actuel directeur du Pays Landes Nature Côte d'Argent se termine au 31 août 2019 et qu'il convient d'ouvrir le poste à la concurrence en vue du renouvellement du poste pour une durée également de 3 ans.

Ses principales missions sont :

- Pilotage, animation et encadrement de l'équipe,
- Suivi administratif et financier de la structure en lien avec l'assistante de direction
- Médiation avec l'environnement institutionnel (Bureau, Conseil Syndical, auprès des communes et communautés de communes du territoire). Relations avec les partenaires : Etat, Région, Département, Consulaires...
- Préparer, suivre, promouvoir et évaluer la mise en œuvre du projet de territoire et accompagner les acteurs locaux pour le mettre en œuvre
- Préparer, suivre et évaluer la mise en œuvre du Contrat Territorial avec la Région
- Développer, programmer et coordonner les projets du PETR (projets de développement touristique (e-tourisme, dépliants, sites internet...), projets culturels (CROSS MEDIA : BD numérique valorisant le patrimoine, ...), projets de développement économique (OCM, ...), tout autre projet de développement local)
- Etre en appui à la plateforme de services pour l'emploi saisonnier NOMAD,
- Etre en appui au programme LEADER
- Communiquer, travail en lien avec l'équipe du Pays, sur le site internet, le réseau facebook, ...

Sur proposition de Mme la Présidente, le comité syndical décide à l'unanimité :

- DE CREER un poste à temps complet de directeur à compter du 1^{er} septembre 2019
- D'AUTORISER la Présidente à signer un contrat de 3 ans avec l'agent retenu sur ce poste
- DE LE REMUNERER par référence à la grille d'attaché territorial
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2019 du pays

Point d'information

NOMAD

Les forums de l'emplois saisonniers

Les 3 forums de l'emplois saisonniers on eut lieu :

- C.C. Côte Landes Nature: samedi 23 février 2019

La 1^{ère} édition du forum de Côte Landes Nature s'est déroulé à Saint Julien en Born et a réuni 19 entreprises et environ 200 candidats pour 200 postes (200 entretiens)

- C.C. Mimizan: samedi 09 mars 2019

La 13^{ème} édition du forum de Mimizan a réuni 37 entreprises et 377 candidats (310 en 2018) pour environ 500 postes (750 entretiens)

- C.C. Grands Lacs: samedi 30 mars 2019

La 15^{ème} édition du forum de Biscarrosse a réuni 35 entreprises le matin et 22 l'après midi et 807 candidats (650 en 2018) pour plus de 500 postes

L'internat de Parentis en Born

Après la réunion du 25 mars 2019, l'opération est maintenue pour cette année avec des propositions d'améliorations (nettoyage extérieur, règlement intérieur plus strict, etc.)

L'internat sera donc ouvert aux saisonniers du 28 juin au 30 août 2019.

LEADER

Prochain comité de programmation

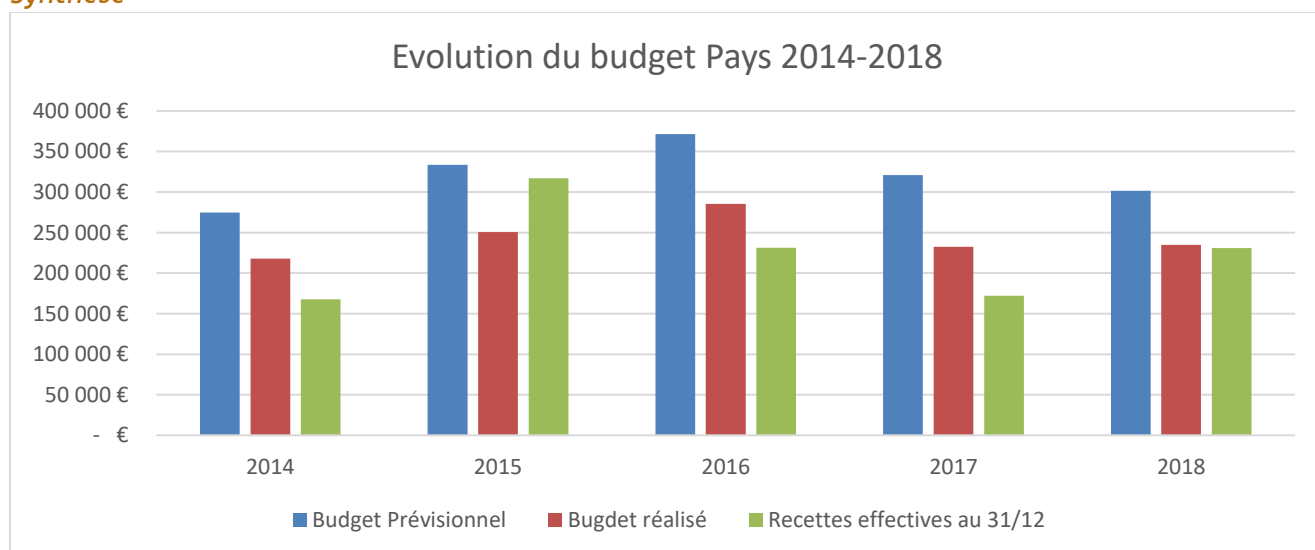
Lors du prochain comité de programmation, passeront en sélection :

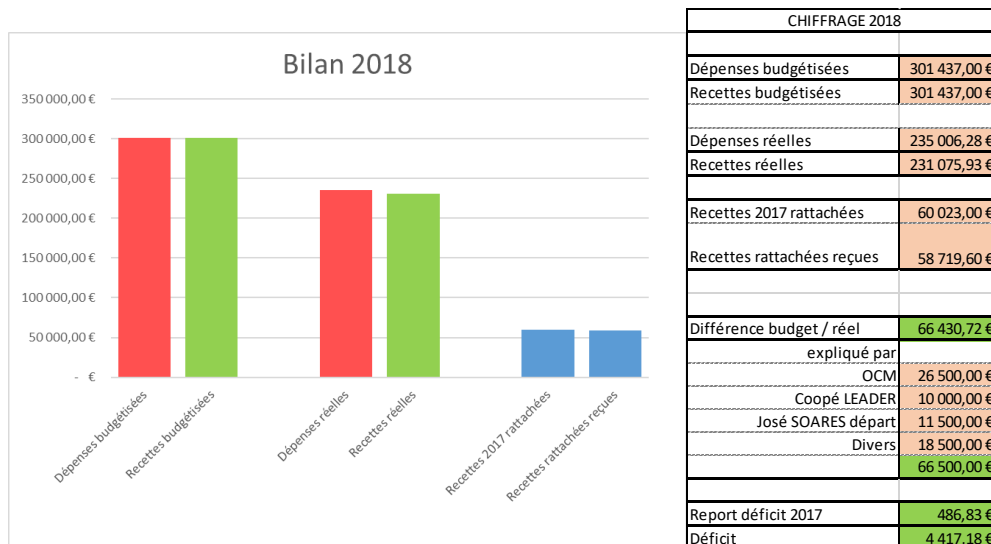
- Restructuration des arènes en lieu de vie multi-activités, dossier étude - Commune de Parentis-en-Born
- Restructuration des arènes en lieu de vie multi-activités, dossier travaux - Commune de Parentis-en-Born
- Requalification du bourg de Vielle-Saint-Girons
- Création d'un festival à la mémoire de l'aviation - Communauté de Communes de Mimizan
- Réalisation d'une étude de programmation pour la création d'une antenne de santé - commune de St Julien en Born
- Création d'un sentier d'interprétation - commune de Castets

CA 2018/ CG 2018 et BP 2019

CA 2018 et CG 2018

Synthèse





En conclusion le résultat de l'exercice 2018 est négatif :

➔ **RESULTAT : - 4 417.18€**

Vote du compte de gestion 2018

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Madame Hélène LARREZET

- après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,
 - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures,
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées à compter du 1^{er} janvier 2018,
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 pour le budget du PETR du Pays Landes Natures Côte d'Argent par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnatrice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif 2018

Madame la présidente indique au Comité Syndical qu'elle ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Elle propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Monsieur Pons est désigné par l'assemblée.

Monsieur Pons présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2018 :

FONCTIONNEMENT

En Dépenses de fonctionnement :

L'écart entre prévisions (301 437 €) et réalisations (235 006.28 €) est de 66 430.72 €.

Celui -ci provient essentiellement du chapitre 65 « Autre charge de gestion courante » correspondant à l'enveloppe du FISAC obtenu en 2015 pour l'action OCM. Une différence est

à noté sur le 012 « Charges de personnel » vu les évolutions de personnel.

L'écart vient également de la non-réalisation d'une action de coopération LEADER non réalisée à hauteur de 10 000 € et qui sera rebudgétisé en 2019.

Un report de 2017 du déficit de 486.83€ est à noter également en dépense.

En recettes de fonctionnement :

Les écarts entre le prévisionnel et la réalisation correspondent essentiellement aux soldes des subventions qui interviendront dans le courant de 2018.

Mandats émis	Titres émis	Report du déficit 2017	Résultat à reporter
235006.28 €	231075.93 €	-486.83 €	-4 417.18 €

INVESTISSEMENT

En section d'investissement, il n'y a pas eu de dépenses et l'année se clôture avec un solde positif de 50 000 € dû à l'avance de trésorerie de la Région Nouvelle Aquitaine qui sera à rembourser à la fin du programme européen.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le résultat à reporter en section fonctionnement est un déficit de 4 417.18 €

Le résultat à reporter en section investissement est un excédent de 50 000 €

Monsieur le président de séance soumet au vote et après avoir délibéré, **le comité syndical décide à l'unanimité :**

- de fixer (voir tableau ci-dessus) les résultats des différentes sections budgétaires du budget du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent
- d'approuver l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- de clôturer définitivement toutes les opérations de l'exercice 2018 et les crédits annulés.

Vote du résultat de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Madame Hélène LARREZET, après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2018,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit,

Résultat de l'exercice en section Fonctionnement	
Déficit au 31 / 12 /2018	4 417.18 €
Affecté comme suit :	
- solde d'exécution négatif reporté ou anticipé en section de fonctionnement 2019	4 417.18 €

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Madame Hélène LARREZET, après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2018,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit,

Résultat de l'exercice en section Fonctionnement	
Excédent au 31 / 12 /2018	50 000 €
Affecté comme suit :	
- solde d'exécution positif reporté ou anticipé en section d'investissement 2019	50 000 €

Budget primitif 2019

Vote du budget

Mme la présidente présente le Budget Primitif 2019. Elle précise la répartition du temps de travail alloué à chaque mission. Le Budget Primitif 2019 prend en compte la mise en œuvre des missions du Pays exposés précédemment : NOMAD', LEADER, l'OCM (bilans conseils + subventions directes), la BD interactive, l'animation des contrats de Pays et du Contrat de Ruralité et la structure Pays (Administration, gestion etc.) et la mise en place d'une stratégie mobilité.

Le budget s'équilibre à 327 915 €. En recettes, il prend notamment en compte :

- les subventions de la Région pour NOMAD'
- du soutien financier de la Région et de l'Europe pour le programme européen LEADER
- les recettes liées aux ventes de BD
- d'autres recettes en fonction des missions effectuées dans l'année

Dans ce cadre, les cotisations des trois communautés de communes demandées s'élèvent à 172 408 €. Cela ramène le ratio cotisation / budget total à 52.5 %.

Concernant la section d'investissement, encore une fois, seule l'avance de trésorerie est excédent et la dépense associée est son remboursement au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

SECTION FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chap./art	libellé	PAYS 020	LEADER 820	BP2019
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		82 715,00 €	9 400,00 €	92 115,00 €
C/60622	carburants	800,00 €	- €	800,00 €
C/60623	Alimentation	300,00 €	100,00 €	400,00 €
c/60632	fournitures de petit équipement	4 500,00 €	1 000,00 €	5 500,00 €
c/6064	Fournitures administratives	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
c/611	contrat prestations de services	4 300,00 €	- €	4 300,00 €
c/6132	location bureau	3 100,00 €	3 100,00 €	6 200,00 €
C/6135	Location mobilières	4 200,00 €		4 200,00 €
c/61551	Matériel roulant	- €	- €	- €
c/6156	Maintenance Imprimante	2 200,00 €	- €	2 200,00 €
c/6161	Assurance	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
c/617	Etudes	44 795,00 €		44 795,00 €
c/6182	Documentation	600,00 €	- €	600,00 €
C/6184	Divers versements à organismes de form	500,00 €	- €	500,00 €
c/6185	Frais de colloques et séminaires	500,00 €	- €	500,00 €
c/6225	indemnités au comptable	300,00 €	- €	300,00 €
C/6236	Catalogues et imprimés	2 200,00 €	- €	2 200,00 €
c/6237	publications	- €	- €	- €
c/6238	pub publications relations publiques-div	2 200,00 €	- €	2 200,00 €
C/6247	Transports collectifs	- €	- €	- €
C/6251	Voyages et déplacements	4 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €
c/6256	Missions	900,00 €	600,00 €	1 500,00 €
C/6257	Réceptions	1 100,00 €	600,00 €	1 700,00 €
c/6262	Frais de télécommunications	2 520,00 €	1 500,00 €	4 020,00 €
c/627	services bancaires et assimilés	100,00 €		100,00 €
c/6281	concours divers (cotisations)	1 000,00 €		1 000,00 €
C/62878	A d'autres organismes	600,00 €	- €	600,00 €
21 IMMOBILISATION CORPORELLE		- €	- €	- €
C/215	Installation, matériel et outillage	- €		- €
012 CHARGES DE PERSONNEL		199 837,47 €		199 837,47 €
C/6218	Autre personnel extérieur	869,00 €		869,00 €
C/6332	Cotisations FNAL	141,00 €		141,00 €
C/6336	Cotisations CG CNFPT	3 086,36 €		3 086,36 €
C/64111	Personnel titulaire	- €		- €
C/64131	Personnel non titulaire	141 560,83 €		141 560,83 €
C/64112	Supplément familial	- €		- €
C/64118	indemnités agent titulaire	- €		- €
C/6451	URSSAF	40 686,68 €		40 686,68 €
C/6453	Caisses de retraite	5 891,77 €		5 891,77 €
C/6454	Assedic	5 681,83 €		5 681,83 €
C/6456	Supplément familial	120,00 €		120,00 €
C/6455	Cotisation pour assurance du personnel	- €		- €
C/6474	COS	1 300,00 €		1 300,00 €
c/6475	Médecine du travail	500,00 €		500,00 €
65 AUTRES CHARGES		30 544,53 €	- €	30 544,53 €
c/6574	Subvention privé /OCM	26 500,00 €		26 500,00 €
c/6533	URSSAF	1 122,27 €		1 122,27 €
C/6534	URSAFF	1 122,26 €		1 122,26 €
C/6531	Indemnités	1 800,00 €		1 800,00 €
66 INTERETS		1 000,00 €	- €	1 000,00 €
C/6615	Intérêts des comptes courant et des dépôts créditeurs	1 000,00 €		1 000,00 €
002 SOLDE DEBITEUR		4 418,00 €	- €	4 418,00 €
002	Solde débiteur	4 418,00 €		4 418,00 €
TOTAL GENERAL		318 515,00 €	9 400,00 €	327 915,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chap/art	libellé	PAYS 020	LEADER 820	BP2019
	RECETTES			327 915,00 €
	013 Atténuations de charges	5 000,00 €		5 000,00 €
c/6419	remboursement rémunération			- €
c/6459	charges de sécurité sociale	5 000,00 €		5 000,00 €
	70 Produits de services	630,00 €		630,00 €
c/70848	mise à disposition			- €
c/70688	Autres prestations de services	130,00 €		130,00 €
c/70878	remboursements de frais			- €
c/7088	autres produits	500,00 €		500,00 €
	74 Dotations, subventions			322 285,00 €
c/74718	Etat	4 175,00 €		4 175,00 €
c/7472	Région	36 725,00 €	9 000,00 €	45 725,00 €
c/7473	Département			- €
c/74758	Autres groupements	172 408,00 €		172 408,00 €
c/7477	Europe		99 977,00 €	99 977,00 €
c/7478	Autres organismes			
	Excédent			- €

SECTION INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT CHARGES		
Chap/art	libellé	BP2019
	TOTAL CHARGES	50 000,00 €
16872	Remboursement Avance de trésorerie	50 000,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES		
Chap/art	libellé	BP2019
	TOTAL RECETTES	50 000,00 €
R001	Excédent	50 000,00 €

Sur proposition de Madame la présidente, **le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **d'adopter** le budget primitif proposé pour l'exercice 2019.

Vote des cotisations

Madame la Présidente présente le tableau des cotisations 2019. Celles-ci sont calculées en fonction du nombre d'habitants pour 50% et du potentiel fiscal réduit (50%).

Sur proposition de la Présidente, **le Comité Syndical décide à l'unanimité** de fixer comme suit les cotisations pour l'exercice 2019

	COTISATION 2019	RAPPEL 2018
Cdc Grands Lacs	87 490 €	78 890,00 €
Cdc de Mimizan	43 994 €	40 398,00 €
Cdc de Côte Landes Nature	40 924 €	37 066,00 €
TOTAL	172 408,00 €	156 354,00 €